



COSERDO

UN PROJET POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE DES RÉPONSES

C'est forts de ces constats que la MGEN (Mutualité Générale de l'Education Nationale – France), la Centrale de Services à Domicile de la Province de Namur (Belgique) et la mutualité SOLIDARIS (Belgique) ont décidé de s'associer pour développer une plate-forme commune de coordination pour les territoires du Nord du département des Ardennes et du Sud de la Province de Namur. Dans un second temps, ce projet devrait également s'étendre à la Thiérache.

D'autres partenaires font d'ores et déjà partie de l'aventure : la caisse Primaire d'Assurance Maladie des Ardennes et la Mutualité Française Champagne-Ardenne.

Ce projet est principalement soutenu par l'Union Européenne, le Ministère de la Santé français et la Région Wallonne par l'intermédiaire du programme Interreg V France – Wallonie – Vlaanderen.

NOUS CONTACTER

COORDINATION DU PROJET POUR LA FRANCE

MGEN des Ardennes
Tél. : 00 33 (0)3 24 58 61 49
Mail : COSERDO@zoast.eu

COORDINATION DU PROJET POUR LA BELGIQUE

Centrale de Services à Domicile
de la Province de Namur
Tél. : 00 32 (0) 81 777 666
Mail : coserdo@solidaris.be



COSERDO

COordination des
SERvices d'aides
et de soins à
DOmicile en sortie
d'hospitalisation





CONSTATS

Si une coordination des soins et des services existe en Belgique, elle reste perfectible : les solutions sont parfois difficiles à mettre en œuvre pour certains patients, en zone rurale notamment.

Côté français, l'offre de dispositifs permettant le maintien à domicile à l'occasion de la sortie de l'hôpital n'est pas connue du public pour les établissements de santé belge. Ce qui a pour conséquence que les patients français ne bénéficient pas des mêmes prestations que les patients belges.

Ces situations engendrent de nombreux soucis pour :

- Les patients et leurs familles bien souvent démunis faute d'accompagnement et de conseil, et pour lesquels une ré-hospitalisation semble être la seule solution.
- Les hôpitaux et leurs services sociaux qui ne trouvent pas toujours les réponses aux problèmes posés par le retour au domicile. C'est également vrai pour l'ensemble des services sociaux qui sont sollicités (CCAS, assistantes de secteur, caisses d'assurance maladie, complémentaires,...).
- Les professionnels de santé et de services : l'absence de coordination ne permet pas toujours de répondre à toutes les sollicitations, de coordonner les agendas,...

OBJECTIFS

Les partenaires du projet COSERDO souhaitent :

- Mettre en place une cartographie des services favorisant la prise en charge à domicile des patients.
- Améliorer la sortie d'hospitalisation et le retour au domicile, tant au niveau de l'aménagement du domicile, la mise en place d'aides et de services (repas, livraisons diverses) qu'au niveau financier.
- Améliorer la lisibilité de l'offre de prestataires d'aides et de soins à domicile.

ACTIONS À DÉVELOPPER

Pour atteindre ces objectifs, les partenaires vont :

- Réaliser des outils à destination des hôpitaux, des services sociaux et des services de coordination.
- Mettre en place une coordination transfrontalière en matière d'aides et de soins à domicile.
- Améliorer la mobilité des prestataires d'aides et de soins à domicile en construisant des outils d'information transfrontaliers sur les conditions d'accès aux professions sur chaque versant et des nouvelles procédures mises en place pour faciliter leur mobilité.
- Mettre en place une structure de maintenance de veille et de suivi du projet.

RÉSEAU

Pour que ce projet aboutisse, il nécessite la constitution d'un réseau avec tous les acteurs concernés :

- Professionnels de santé (infirmières, kinésithérapeutes, ergothérapeute, pharmaciens, aides soignantes,...),
- Professionnels des services à la personne/à domicile (ménage, courses, gardes d'enfants, gardes d'animaux, bricolage, jardinage,...),
- Institutions publiques ou privées (services sociaux des collectivités, services pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, centres de renseignements et d'informations, réseau de santé, ...)
- Mais aussi les établissements hospitaliers, les associations de patients, les syndicats et associations professionnelles, communes,...

